

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des Jeux dénommés
« MISSION PATRIMOINE », « MILLIONNAIRE »,
« PACTOLE », et « X20 »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 12 avril 2022 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Emissions des tickets des jeux

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MISSION PATRIMOINE » fait le 27 juin 2023 s'applique à l'émission n°01 du jeu « MISSION PATRIMOINE » ayant le code jeu 806, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 04 septembre 2023.

Article 2 – Forclusions des émissions des tickets des jeux

L'émission n° 01, code jeu 671 des tickets du jeu « MILLIONNAIRE » est clôturée le dimanche 3 septembre 2023.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 3 octobre inclus.

L'émission n° 03, code jeu 639 des tickets du jeu « PACTOLE » est clôturée le dimanche 3 septembre 2023.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 3 octobre inclus.

L'émission n° 01, code jeu 148 des tickets du jeu « X20 » est clôturée le dimanche 3 septembre 2023.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 3 octobre inclus.

Fait le 30 Août 2023

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

Charles Lantieri